

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
DAMPIERRE-EN-GRAC	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
DAMPIERRE-EN-GRAC	EL7	RD 163 approuvé le 24/10/1891 (arrêté non pris au 20/12/2017 échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
DAMPIERRE-EN-GRAC	EL7	RD 108 approuvé le 24/10/1891 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
DAMPIERRE-EN-GRAC	I3	Canalisation DN500-1959-Roussines-Méry-Sur-Cher	-AP N°2016-DDCSPP-028 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
DAMPIERRE-EN-GRAC	I4	- Réseaux de distribution Lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) lignes HTA et BT souterraines (moyenne et base tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
DAMPIERRE-EN-GRAC	PT1	Centre radioélectrique de Genouilly zone de garde radioélectrique r = 500 m zone de protection radioélectrique r = 1500 m	- décret du 09 janvier 2001	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 Rennes Cédex 9	
DAMPIERRE-EN-GRAC	PT2	Station hertzienne de Genouilly zone primaire de dégagement r = 200 m zone secondaire de dégagement r = 1000 m	- décret du 09 janvier 2001	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 Rennes Cédex 9	
DAMPIERRE-EN-GRAC	PT3	Câble RG 18034	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
DAMPIERRE-EN-GRACAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	
FOECY	A4	l'Yèvre	- décret du 12 avril 1952	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
FOECY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
FOECY	AC1	Château : Ouvrage d'entrée de l'ancien château appelé Donjon, sauf bâtiments élevés en appentis au nord et au sud ; façades et toitures du château du 18e siècle ; à l'intérieur du château : lambris 18e siècle du grand salon (cad 1980 B 48) inscription par arrêté du 16 mai 1989	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale) / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
FOECY	AC1	Eglise Saint-Aignan (commune de Brinay le Bourg) : Eglise y compris les peintures murales (cad. B1, 163) Classement par arrêté du 20 juillet 1972	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale) / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
FOECY	AS1	Captage de Saint Lazare, périmètre de protection rapprochée	- arrêté préfectoral n°2013-1-1579 du 13/12/2013	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
FOECY	AS1	Captage « de la Vallée de l'Yèvre » (périmètre de protection immédiate et rapprochée correspondant à celui du captage « l'Oupillère » sur la commune de Vignoux-sur-Barangeon)	Arrêté préfectoral n°2005-11-1632 du 28 décembre 2005 modifié par l' arrêté préfectoral n°2006-1-316 du 14 février 2006	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
FOECY	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L. 2131-2 à L. 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques Articles D.4314-1 et D.4314-3 du code des transports Arrêté du 24 janvier 1992 pris en application de l'article 1er du décret n°91-796 du 20 août 1991 relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 pour la liste des cours d'eau relevant de la compétence de VNF.	D.D.T/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
FOECY	EL7	VC 6 - délibération de la commission départementale du 05.03.1937	* voies communales - décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* voies communales Mairie de Foëcy 21 rue Gaston Cornavin 18500 Foëcy	
FOECY	EL7	- voie communale : * chemins des Lavoirs et de l'Ision (approbation préfectorale du 29 mars 1954)	* voies communales - décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* voies communales Mairie de Foëcy 21 rue Gaston Cornavin 18500 Foëcy	
FOECY	EL7	RD 30 - décision du conseil général du 21/08/1923	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
FOECY	EL7	RD 60 - décision du conseil général du 10.04.1888 rues Jean Moulin et Joliot Curie.	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
FOECY	EL7	RD 60, décision du conseil général du 21/08/1937 rues Louis Pasteur et Jean Jaurès	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
FOECY	I3	Canalisation DN200-1973-Brinay-Mehun sur Yèvre	- AP N°2016-DDCSPP-032 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
FOECY	I3	Installations annexes situées sur la commune : * Foëcy-livraison	- AP N°2016-DDCSPP-032 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
FOECY	I3	Installations annexes situées sur la commune : * Foëcy – sectionnement	- AP N°2016-DDCSPP-032 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
FOECY	I3	Canalisation DN65-1961-BRT Foëcy CI	- AP N°2016-DDCSPP-032 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
FOECY	I3	Canalisation DN65-1961-BRT Foëcy CI	- AP N°2016-DDCSPP-032 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
FOECY	I3	Canalisation DN100-1961-St Georges sur La Prée – Mehun-sur-Yèvre	- AP N°2016-DDCSPP-032 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
FOECY	I3	Canalisation DN100-1961-Foëcy-Brinay	- AP N°2016-DDCSPP-032 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
FOECY	I4	- Réseau de transport : * liaison 90 Kv N°1 Allouis – Vierzon	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
FOECY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
FOECY	I4	- Réseau de transport : * liaison 90 Kv N°2 Chagnot -Marmagne – Vierzon	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
FOECY	I4	- Réseau de transport : * liaison 90 kV N°1 Allouis – Mehun/Yèvre – Mussay	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
FOECY	I4	- Réseau de transport : * liaison 90 kV N°1 Marmagne – Vierzon	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
FOECY	INT1	Cimetière communal	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
FOECY	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
FOECY	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI de l'Yèvre à l'aval de Bourges)	arrêté préfectoral le 24 octobre 2008	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
FOECY	PT3	Câble FO 18701	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
FOECY	PT3	Câble RG 18025	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
FOECY	PT3	Câble RG 18128	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
FOECY	T1	Ligne Vierzon – Saincaize	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
FOECY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
GENOUILLY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
GENOUILLY	AC1	Prieuré de Fontblanche : Grandmont Eglise : façades et toitures des anciens bâtiments conventuels ; salle capitulaire (cad. B1, 1090) classement par arrêté du 14 mai 1980	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
GENOUILLY	AC1	Château de la Maisonfort : La Maison-Fort - Château, à l'exception des parties classées (cad. C2, 46) : inscription par arrêté du 26 janvier 1927 - Pavillon renaissance situé à l'angle sud-ouest du château (cad. C2, 46) : classement par arrêté du 25 mars 1965 - Façades et toitures (sauf celles du pavillon renaissance déjà classé) ; douves et leurs murs de soutènement ; sol de la cour d'honneur ; vestiges de l'enceinte du château ; escalier tournant desservant la partie occidentale de l'édifice ; pièce dite du chapelain, y compris son décor peint, située dans le comble de l'aile alignée ouest du corps central ; bibliothèque avec son décor, située au premier étage du pavillon du corps central ; (cad. C2, 45 à 48)	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
GENOUILLY	AC1	Eglise Saint-Symphorien (cad. B4, 804) inscription par arrêté du 26 janvier 1927)	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L.621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
GENOUILLY	AS1	Captage « Sceps n°3 » (périmètre de protection immédiate et rapprochée)	- arrêté préfectoral n° 2004-1-620 du 10 juin 2004	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
GENOUILLY	AS1	Captage de SAINT-SYLVAIN Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée	- AP N° 2016-1-0079 du 11 février 2016	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
GENOUILLY	EL7	RD 19 approuvé le 19/11/1878 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
GENOUILLY	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et base tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
GENOUILLY	PT1	Centre radioélectrique de Genouilly zone de garde radioélectrique r = 500 m zone de protection radioélectrique r = 1500 m	- décret du 09 janvier 2001	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 Rennes Cédex 9	
GENOUILLY	PT2	Station hertzienne de Genouilly zone primaire de dégagement r = 200 m zone secondaire de dégagement r = 1000 m	- décret du 09 janvier 2001	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 Rennes Cédex 9	
GENOUILLY	PT3	Câble RG 18034	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
GENOUILLY	PT3	Câble RG 18067	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GENOUILLY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
GRACAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
GRACAY	AC1	Dolmen dit La Pierre Levée" ou La Grosse Pierre : le Village aux Pois Dolmen (cad. AS 224) classement par liste de 1889	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
GRACAY	AC1	Château de Coulon : - Moulin en totalité ; façades et toiture du presbytère de l'ancienne église paroissiale de Coulon (cad. AP 63, 65) inscription par arrêté du 14 janvier 1994 - Château en totalité, y compris la terrasse à l'est, ainsi que son pigeonnier, en totalité (cad. AP 50, 172, 173) classement par arrêté du 30 septembre 1994	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
GRACAY	AC1	Eglise Notre-Dame : place de l'église (cad. AM 228) inscription par arrêté du 21 octobre 1992.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	



Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
GRACAY	AC1	Collégiale Saint-Austrégésile, commune de Saint-Outrille (cad. A2, 351) : classement par arrêté du 12 juillet 1886	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
GRACAY	AC1	Prieuré Saint-Martin : 4, place du Marché Eglise : abside ( cad. AM 314) : inscription par arrêté du 22 mars 1930	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
GRACAY	EL7	RD 68 approuvé le 04/11/1860 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes Départementales : Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
GRACAY	EL7	RD 68 approuvé le 14/12/1854 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes Départementales : Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
GRACAY	EL7	RD 922 : décret municipal du 14/12/1854	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes Départementales : Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
GRACAY	EL7	VC 68 (côtés St Outrille et Nohant en Graçay) : approuvé par le préfet du Cher le 16 novembre 1861.	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies Communales Mairie de Graçay place du marché 18310 Graçay	
GRACAY	I3	Canalisation DN500-1989-Roussines-Méry sur Cher	- AP N°2016-DDCSPP-034 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
GRACAY	I4	- réseau de transport : * liaison 225 kV N°1 Marmagne – Varennes/Fouzou	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie BP 124 45143 Saint Jean de la Ruelle Cédex	
GRACAY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
GRACAY	PT3	Câble RG 18034	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GRACAY	PT3	Câble RG 18067	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GRACAY	PT3	Câble RG 18712	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GRACAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
MASSAY	A4	l'Arnon	Arrêté préfectoral du 12 février 1971 Code rural : articles 100 et 101 décret n° 59.96 du 7 janvier 1959 relatif au passage des engins mécaniques d'entretien validé par la loi du 30 juillet 2003	D.D.T 18 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MASSAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
MASSAY	AC1	* Abbaye Saint Martin : Le bourg - Eglise Saint Paxent (cad AK 86) Classement par arrêté du 13/07/1911 - Chapelle Saint Loup (cad AK 87) Classement par liste de 1889 - Salle Capitulaire (cad AK 88, 357) Classement par décret du 04 février 1915 - la tour de l'enceinte, en totalité. La travée subsistant de l'aile occidentale du cloître, en totalité. Les façades et toitures des autres bâtiments en élévation. Les vestiges en sous-sol, les sols et les murs compris dans l'ancien enclos abbatial. Les jardins situés à l'ouest de l'ancienne maison de l'abbé ou « château » y compris le bassin et les murs. Les jardins situés au sud de l'abbaye y compris le bassin et le « vivier ». Les parties du canal de dérivation jouxtant les parcelles n°103,106,107,109, 112,138,139,143,146,150,153,154,155,157,159,160,161,163, 164,310,311,359,360,382. Une partie de la place de l'église. Une partie de la route départementale. Impasse de la Grande Maison Classement par arrêté du 23 mars 2017	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MASSAY	AC1	Château de Chevilly : façades et toitures du château et de ses communs, y compris le pigeonnier et le moulin du 17ème siècle (cad ZK 80, 357) sur la commune de Méreau Inscription par arrêté du 06/06/1977	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MASSAY	EL7	RD 75 (côté Thénieux) approuvé par la commission départementale du 22 août 1882	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RDE6	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des Bâtiments pyramide- route de Guerry 18000 Bourges	
MASSAY	EL7	RD 75 (côté Reully) approuvé par le Conseil Général le 25 avril 1876	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RDE6	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des Bâtiments pyramide- route de Guerry 18000 Bourges	
MASSAY	I3	Canalisation DN500-1959 Roussine-Mery sur Cher	AP- N° 2016-DDCSPP-041 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MASSAY	I4	Réseau de transport : * liaison 90 kV N°2 Bourg(le)-Mussay	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MASSAY	I4	Réseaux de distribution : * lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) * lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MASSAY	I4	Réseau de transport : * liaison 90 kV N°1 Mussay-Verdin	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité Groupe GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MASSAY	PM1	Plan de prévention des risques inondation ( PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT18/SER	
MASSAY	PT3	Câble RG 18034	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MASSAY	PT3	câble RG 18153	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MASSAY	PT3	câble RG 18030	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MASSAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
MERY-SUR-CHER	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
MERY-SUR-CHER	EL3	Le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L. 2131-2 à L. 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques Articles D.4314-1 et D.4314-3 du code des transports Arrêté du 24 janvier 1992 pris en application de l'article 1er du décret n°91-796 du 20 août 1991 relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 pour la liste des cours d'eau relevant de la compétence de VNF.	D.D.T18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN500-1959- Méry sur Cher – Château Landon	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN500-1959- Roussines – Méry sur Cher	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN600-1989- Chemery – Méry sur Cher	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN600-1989-Méry sur Cher – Avord « Les Chaumes »	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN150-1962- Méry-sur-Cher – Tours	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN150-1962- Méry-sur-Cher – Tours	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN400-1959- St Georges sur la Prée – Méry-sur-Cher	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN500-1959- Roussines – Méry sur Cher	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MERY-SUR-CHER	I3	- Installations annexes situées sur la commune : * Méry-sur-Cher	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN400-1959- St Georges sur la Prée – Méry-sur-Cher	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN500-1959- Méry sur Cher – Chateau Landon	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN600-1989-Méry sur Cher – Avord « Les Chaumes »	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN600-1968- Chemery – Méry sur Cher	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MERY-SUR-CHER	I3	Canalisation DN600-1989- Chemery – Méry sur Cher	AP N° 2016-DDCSPP-047 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MERY-SUR-CHER	I4	- réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution : ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MERY-SUR-CHER	I4	- réseau de transport : * liaison 90 kV N°2 Bourg(le)- Mussay	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Saint Jean de la Ruelle	
MERY-SUR-CHER	I4	- réseau de transport : * liaison 90 kV N°1 Bourg(le) - Verdin	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Saint Jean de la Ruelle	
MERY-SUR-CHER	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MERY-SUR-CHER	PT3	Câble RG 18156	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MERY-SUR-CHER	PT3	Câble RG 1053	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MERY-SUR-CHER	T1	ligne Saint-Pierre-des-Corps / Vierzon	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 Bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
MERY-SUR-CHER	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
NEUVY-SUR-BARANGEON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
NEUVY-SUR-BARANGEON	AC1	Château de Saint-Hubert devenu « Petit séminaire Saint Louis » situé au lieu-dit « Le grand Chavanon » : le pavillon de la conciergerie, l'allée d'arrivée, le grand corps de logis, les deux pavillons communs, la chapelle, les cours, la terrasse et son escalier, les anciens jardins et une partie du parc, y compris le miroir d'eau et ses sculptures, les murs et les grilles de clôture inscription par arrêté 31 juillet 2008	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
NEUVY-SUR-BARANGEON	AS1	Captage du "Pot à l'eau", périmètres de protection immédiate et rapprochée (arrêté du 19 juin 2003)	- arrêté préfectoral n° 2003-1-761 du 19/06/2003	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
NEUVY-SUR-BARANGEON	AS1	Captage du « Misais » Périmètres de protection immédiate et rapprochée	Arrêté Préfectoral du 22 mars 2021	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
NEUVY-SUR-BARANGEON	EL7	RD 944 décision du Conseil Général du 22 août 1882	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
NEUVY-SUR-BARANGEON	EL7	RD 79 décision du Conseil Général du 22 août 1882 modifiée le 3 mai 1921	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	



Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NEUVY-SUR-BARANGEON	EL7	RD 926 décret du 27 août 1872	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
NEUVY-SUR-BARANGEON	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kV N°1 Marmagne -Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Ingré	
NEUVY-SUR-BARANGEON	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kV N°2 Marmagne -Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Ingré	
NEUVY-SUR-BARANGEON	I4	- réseau de transport : * liaison 225 kV N°1 Marmagne - St-Cyr-en-Val	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Ingré	
NEUVY-SUR-BARANGEON	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
NEUVY-SUR-BARANGEON	PT1	Centre radioélectrique de Nançay zone de protection r = 3000 m, 2600 m et 2800 m zone de garde r = 1000 m	Décret du 08 décembre 2010	Radioastronomie Nançay route de Souesmes 18330 Nançay	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NEUVY-SUR-BARANGE	PT3	Câble RG 18044	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NEUVY-SUR-BARANGE	PT3	Câble RG 18147	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NEUVY-SUR-BARANGE	PT3	Câble RG 18049	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NEUVY-SUR-BARANGE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
NOHANT-EN-GRACAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
NOHANT-EN-GRACAY	AC1	Dolmen dit La Pierre Levée" ou La Grosse Pierre : le Village aux Pois Dolmen (cad. AS 224) classement par liste de 1889 Sur la commune de GRACAY	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
NOHANT-EN-GRACAY	AC1	Eglise Saint-Martin : Travée du clocher (cad. B3, 180) classement par arrêté du 19 août 1921.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NOHANT-EN-GRACAY	EL7	RD 68 approuvé le 11/01/1877	* routes départementales décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 par les RD	* routes départementales Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
NOHANT-EN-GRACAY	I3	Canalisation DN500-1959-Roussines-Méry sur Cher	AP N° 2016-DDCSPP-053 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
NOHANT-EN-GRACAY	I3	Installation anexe située sur la commune : * Nohant en Graçay – livraison	AP N° 2016-DDCSPP-053 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
NOHANT-EN-GRACAY	I3	Canalisation DN80-1994-BRT Nohant en Graçay	AP N° 2016-DDCSPP-053 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
NOHANT-EN-GRACAY	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
NOHANT-EN-GRACAY	I4	- Réseaux de transport : * liaison 225 kV N°1 Marmagne – Varennes/Fouzou	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie BP 124 45143 Saint Jean de la Ruelle Cédex	
NOHANT-EN-GRACAY	PT1	Centre radioélectrique de Genouilly zone de protection radioélectrique r = 1500 m	- décret du 09 janvier 2001	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 Rennes Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NOHANT-EN-GRACAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	
SAINT-GEORGES-SUR-L	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
SAINT-GEORGES-SUR-L	AC1	Château de Rozay : Château et ses dépendances en totalité y compris les sols de la basse-cour, de la cour et du jardin, les douves et les murs de clôture (cad. 2000 A 540 à 544) : inscription par arrêté du 14 septembre 2000	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-GEORGES-SUR-L	AC1	Château de la Maisonfort (commune de Genouilly) : - Château, à l'exception des parties classées (cad. C2, 46) : inscription par arrêté du 26 janvier 1927. - Pavillon renaissance situé à l'angle sud-ouest du château (cad. C2, 46) : classement par arrêté du 25 mars 1965. - Façades et toitures (sauf celles du pavillon renaissance déjà classé) ; douves et leurs murs de soutènement ; sol de la cour d'honneur ; vestiges de l'enceinte du château ; escalier tournant desservant la partie occidentale de l'édifice ; pièce dite du chapelain, y compris son décor peint, située dans le comble de l'aile alignée ouest du corps central ; bibliothèque avec son décor, située au premier étage du pavillon du corps central ; (cad. C2, 45 à 48) : classement par arrêté du 13 septembre 1990.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-GEORGES-SUR-L	EL3	Le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L. 2131-2 à L. 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques Articles D.4314-1 et D.4314-3 du code des transports Arrêté du 24 janvier 1992 pris en application de l'article 1er du décret n°91-796 du 20 août 1991 relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 pour la liste des cours d'eau relevant de la compétence de VNF.	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-GEORGES-SUR-L	EL7	RD 90 - décision du Conseil Général en date du 22 décembre 1877	- décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide- route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-GEORGES-SUR-L	I3	Canalisation DN400-1959- St Georges sur la Prée – Méry sur Cher	AP N°2016-DDCSPP-060 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-GEORGES-SUR-L	I3	Canalisation DN500-1959-Roussines – Méry sur Cher	AP N°2016-DDCSPP-060 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-GEORGES-SUR-L	I3	Installations annexes situées sur la commune : * St Georges sur la Prée prédétente/sectionnement/coupure	AP N°2016-DDCSPP-060 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-GEORGES-SUR-L	I3	Canalisation DN200-1973-St Georges sur la Prée – Brinay	AP N°2016-DDCSPP-060 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-GEORGES-SUR-L	I3	Canalisation DN100-1961-St Georges sur le Prée – Mehun sur Yèvre.	AP N°2016-DDCSPP-060 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-GEORGES-SUR-L	I3	Canalisation DN400-1959- St Georges sur la Prée – Méry sur Cher	AP N°2016-DDCSPP-060 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-GEORGES-SUR-L	I3	Canalisation DN200-1973-St Georges sur la Prée – Brinay	AP N°2016-DDCSPP-060 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-GEORGES-SUR-L	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-GEORGES-SUR-L	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénioux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-GEORGES-SUR-L	PT3	Câble RG 18034	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-GEORGES-SUR-L	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
SAINT-HILAIRE-DE-COU	A4	l'Arnon :	Arrêté préfectoral du 12 février 1971 Code rural : articles 100 et 101 décret n° 59.96 du 7 janvier 1959 relatif au passage des engins mécaniques d'entretien	D.D.T. 18 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-HILAIRE-DE-COU	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
SAINT-HILAIRE-DE-COU	EL3	Le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L. 2131-2 à L. 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques Articles D.4314-1 et D.4314-3 du code des transports Arrêté du 24 janvier 1992 pris en application de l'article 1er du décret n°91-796 du 20 août 1991 relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 pour la liste des cours d'eau relevant de la compétence de VNF.	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-HILAIRE-DE-COU	I3	Canalisation DN200-1973-St Georges sur la Prée – Brinay	AP N° 2016-DDCSPP-062 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-HILAIRE-DE-COU	I3	Canalisation DN100-1961- St Georges sur le Prée – Mehun sur Yèvre	AP N° 2016-DDCSPP-062 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-HILAIRE-DE-COU	I4	- Réseaux de distribution : - lignes HTAet BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-HILAIRE-DE-COU	I4	- Réseau de transport : * liaison 90 KV N°1 Mussay-Verdin	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMRSologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-HILAIRE-DE-COU	I4	- Réseau de transport : * liaison 90 KV N°2 Bourg(le) - Mussay	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMRSologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-HILAIRE-DE-COU	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-HILAIRE-DE-COU	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-HILAIRE-DE-COU	PT3	câble RG 18030	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-HILAIRE-DE-COU	PT3	Câble RG 18034	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-HILAIRE-DE-COU	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
SAINT-LAURENT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
SAINT-LAURENT	EL7	VC 3 approuvé par le président de la commission départementale du 3 décembre 1925	- décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre III) pour les VC abrogé par décret n°89-631 du 04/09/1989	Mairie de Saint Laurent le bourg 18330 Saint Laurent	
SAINT-LAURENT	I3	Canalisation DN600-1989-Méry sur Cher – Avord « Les Chaumes »	AP N°2016-DDCSPP-063 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-LAURENT	I4	- Réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	



Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-LAURENT	I4	- Réseau de transport : * liaison 225 kV N°1 Marmagne - St-Cyr-en-Val	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Ingré	
SAINT-LAURENT	PT2	Liaison hertzienne Vierzon / Le petit rateau à Neuvy deux Clochers / Les Usages zone spéciale de dégagement l = 131m	Décret du 03 février /2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
SAINT-LAURENT	PT3	FO 02405 (en limite de commune)	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-LAURENT	PT3	Câble RG 180.49	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-LAURENT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
SAINT-OUTRILLE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
SAINT-OUTRILLE	AC1	Collégiale Saint-Austrégésile (cad. A2, 351) : classement par arrêté du 12 juillet 1886.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-OUTRILLE	AC1	Eglise Notre-Dame (commune de Graçay) : place de l'église (cad. AM 228) inscription par arrêté du 21 octobre 1992.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-OUTRILLE	AC1	Prieuré Saint-Martin (commune de Graçay) : 4, place du Marché Eglise : abside ( cad. AM 314) : inscription par arrêté du 22 mars 1930	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-OUTRILLE	EL7	RD68E approuvé le 14/10/1886 (arrêté non pris au 20/12/2017, échanges avec le CD en cours)	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-OUTRILLE	EL7	RD 68 approuvé le 16/11/1867 par le préfet	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-OUTRILLE	EL7	VC 2 approuvé par décision de la commission départementale le 25/06/1878	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) pour les VC abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Saitn Outrille 2 place de la mairie 18310 Saint Outrille	
SAINT-OUTRILLE	I4	- Réseaux de transport : * liaison 225 KV N°1 Marmagne – Varennes/Fouzou	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR-SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-OUTRILLE	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
SAINT-OUTRILLE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
THENIOUX	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
THENIOUX	AS1	Captage de « la Roussellerie » (périmètres de protection immédiate rapprochée et éloignée)	- arrêté préfectoral du 8 décembre 1998	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
THENIOUX	EL3	Le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L. 2131-2 à L. 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques Articles D.4314-1 et D.4314-3 du code des transports Arrêté du 24 janvier 1992 pris en application de l'article 1er du décret n°91-796 du 20 août 1991 relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 pour la liste des cours d'eau relevant de la compétence de VNF.	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie 18000 Bourges	
THENIOUX	EL7	VC n° 1 dite de la Crête (approuvé par décision du 05/12/1981)	- décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) par les VC abrogé par décret n°89-631 du 04/09/1989	Mairie de Thénieux 4 place de l'église 18100 Thénieux	
THENIOUX	I3	Canalisation DN50-2000-BRT Thénieux	AP N° 2016-DDCSPP-071 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
THENIOUX	I3	Canalisation DN600-1968- Chemery – Méry sur Cher	AP N° 2016-DDCSPP-071 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
THENIOUX	I3	Canalisation DN50-2000-BRT Thénieux	AP N° 2016-DDCSPP-071 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
THENIOUX	I3	Installations annexes situées sur la commune : * Thénieux – livraison	AP N° 2016-DDCSPP-071 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
THENIOUX	I3	Canalisation DN600-1989- Chemery – Méry sur Cher	AP N° 2016-DDCSPP-071 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
THENIOUX	I3	Canalisation DN150-1962-Méry sur Cher – Tours	AP N° 2016-DDCSPP-071 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
THENIOUX	I4	- Réseaux de distribution :  - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et base tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
THENIOUX	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
THENIOUX	PT3	Câble RG 10-53	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
THENIOUX	T1	ligne Saint-Pierre-des-Corps – Vierzon	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 Bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
THENIOUX	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VIERZON	A4	l'Yèvre – Décret du 12 avril 1952	Code rural : articles 100 et 101 décret n° 59.96 du 7 janvier 1959 relatif au passage des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans le lit des cours d'eau non domaniaux largeur 4 m complété par le décret n° 60-419 du 25 avril 1960 et la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964	D..D.T 18 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	A4	l'Arnon (confluent avec la rivière du Cher) Arrêté préfectoral du 12 février 1971	Code rural : articles 100 et 101 décret n° 59.96 du 7 janvier 1959 relatif au passage des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans le lit des cours d'eau non domaniaux largeur 4 m complété par le décret n° 60-419 du 25 avril 1960 et la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964	D..D.T 18 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	A4	l'Yèvre (en bordure de l'Yèvre de part et d'autre du RD 60, du déversoir de la Pointerie à l'embranchement de Chatillon-Gorcy arrêté du 28 décembre 1972	Code rural : articles 100 et 101 décret n° 59.96 du 7 janvier 1959 relatif au passage des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans le lit des cours d'eau non domaniaux largeur 4 m complété par le décret n° 60-419 du 25 avril 1960 et la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964	D..D.T 18 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
VIERZON	AC1	Maison : (cad. CT 86) ☒ Classement par arrêté du 26 décembre 1944 - 51 rue Armand-Brunet	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	AC1	Manoir de la Gaillardière : Façades et toitures (cad. AS 5) ☒ inscription par arrêté du 06 mars 1950- La Gaillardière	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIERZON	AC1	Maison : Façades et toitures sur rues (cad. CV 67) ☒ inscription par arrêté du 25 octobre 1971- 36 rue du Maréchal Joffre et rue du Marché aux Blé	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	AC1	Maison : Façades et toitures sur rues (cad. CV 186) ☒ inscription par arrêté du 27 octobre 1971.- 55 rue du Maréchal Joffre anciennement Grande-Rue, rue de la Monnaie	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	AC1	Maison (logis Saint-Jean) : Cave voûtée (cad. CV 76) ☒inscription par arrêté du 12 avril 1972- 18 place Vaillant-Couturier	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	AC1	Maison (logis des Monnayeurs) : Cave (cad. CV 151) ☒ inscription par arrêté du 13 octobre 1971- 5 rue de la Monnaie	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	AC1	Jardin de l'Abbaye (Square Lucien Beaufrère) : Jardin de l'Abbaye en totalité, y compris les éléments construits et le kiosque - lavoir (cad. CT 96, 98) : classement par arrêté du 09 Août 1996 – l'Abbaye	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIERZON	AC1	Château de la Noue : puits (cad. DN 499) ☐ inscription par arrêté du 03 juin 1975 - parc de la Noue	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	AC1	Usine de porcelaine Vincent - Blin (Usine Vincent / Blin / Boireaux / Moussy) : - Four "à globe" fonctionnant au gaz, ainsi que le bâtiment qui l'abrite, en totalité, (cad.1998 DM 103) ☐ inscription par arrêté du 08 mars 1999.- Impasse (rue) Pierre Debournou	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	AC1	Ateliers Célestin Gérard puis, "société française de matériel agricole et industriel" (usine Case) : - Halles de fonderie, en totalité (cad.1998 DL 226) ; atelier de traitement thermique, en totalité, (cad.1998 DK 255) ; passerelle qui traverse la rue Palissy reliant les ateliers (non cad.) ; façades et toiture de la demeure patronale dite "maison de Célestin Gérard" (cad.1998 DK 129) ☐ inscription par arrêté du 08 mars 1999 -10 avenue Pierre Séward, 4, rue Bernard Palissy et rue Maxime Gorki	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	AC1	Eglise Notre-Dame : (cad. CT 255) : inscription par arrêté du 24 février 1926. - place Notre-Dame	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	AC1	Château : Porte de l'enceinte dite porte Bannier dite aussi beffroi (cad. CT 281) : inscription par arrêté du 09 juillet 1926 - rue du château	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIERZON	AC1	Usine de porcelaine GAUCHER (Ets. Vve Gaucher et fils ou Ets Besnard / Lachaise/ Charronnat / Gaucher) : - Deux fours "à globe", fonctionnant au charbon, ainsi que les bâtiments qui les abritent, en totalité (cad.1998 DM 556) inscription par arrêté du 08 mars 1999 - Impasse Pierre Debournou	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	AS1	Captage du « Bois Blanc ». Périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée	- arrêté préfectoral n° 2013-1-1579 du 13/12/2013	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
VIERZON	AS1	Captage « Saint Lazare ». Périmètres de protection immédiate et rapprochée renforcée.	- arrêté préfectoral n° 2013-1-1579 du 13/12/2013	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
VIERZON	EL2	L'Yèvre – zones A et B	- décret du 27 mars 1973 - décret n° 95 1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	EL3	Le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L. 2131-2 à L. 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques Articles D.4314-1 et D.4314-3 du code des transports Arrêté du 24 janvier 1992 pris en application de l'article 1er du décret n°91-796 du 20 août 1991 relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 pour la liste des cours d'eau relevant de la compétence de VNF.	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	EL7	rue Etienne Dolet - RD 60 (date d'approbation le 24/08/1887)	* routes départementales  - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
VIERZON	I3	Canalisation DN200-1973-St Georges sur la Prée – Brinay	-AP N° 2016-DDCSPP-074 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VIERZON	I3	Canalisation DN600-1989-Méry sur Cher – Avord « Les Chaumes »	-AP N° 2016-DDCSPP-074 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	



Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIERZON	I3	Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisation DN200-1973-St Georges sur la Prée – Brinay	-AP N° 2016-DDCSPP-074 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VIERZON	I3	Installations annexes situées sur la commune : Vierzon – livraison	-AP N° 2016-DDCSPP-074 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VIERZON	I3	Canalisation DN100-1961-St Georges sur la Prée – Mehun sur Yèvre	-AP N° 2016-DDCSPP-074 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VIERZON	I3	- Installations annexes situées sur la commune : * Vierzon Sud – coupure prédétente	-AP N° 2016-DDCSPP-074 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VIERZON	I3	Canalisation DN150-1977-Vierzon Sud – Vierzon	-AP N° 2016-DDCSPP-074 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VIERZON	I3	Canalisation DN80-1977-BRT Vierzon Sud	-AP N° 2016-DDCSPP-074 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VIERZON	I3	- Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisation DN100-1961-St Georges sur la Prée – Mehun-sur-Yèvre	-AP N° 2016-DDCSPP-074 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VIERZON	I3	Canalisation DN150-1977-BRT Vierzon Sud	-AP N° 2016-DDCSPP-074 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VIERZON	I3	Canalisation DN150-1977-Vierzon Sud – Vierzon	-AP N° 2016-DDCSPP-074 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIERZON	I4	- Réseaux de transport : * liaison 90 kv N°1 bourg(le) – Verdin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de transport</li> <li>RTE</li> <li>Réseau des Transports d'Electricité</li> <li>GMR Sologne</li> <li>21 rue Pierre et Marie Curie</li> <li>45140 INGRE</li> </ul>	
VIERZON	I4	- Réseaux de transport : * poste de transformation d'énergie électrique, 90 Kv Vierzon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de transport</li> <li>RTE</li> <li>Réseau des Transports d'Electricité</li> <li>GMR Sologne</li> <li>21 rue Pierre et Marie Curie</li> <li>45140 INGRE</li> </ul>	
VIERZON	I4	Réseaux de transport : liaison 90 kv N°1 Chagnot -Vierzon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de transport</li> <li>RTE</li> <li>Réseau des Transports d'Electricité</li> <li>GMR Sologne</li> <li>21 rue Pierre et Marie Curie</li> <li>45140 INGRE</li> </ul>	
VIERZON	I4	- Réseaux de transport : * poste de transformation d'énergie électrique, 90 kv Chagnot	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de transport</li> <li>RTE</li> <li>Réseau des Transports d'Electricité</li> <li>GMR Sologne</li> <li>21 rue Pierre et Marie Curie</li> <li>45140 INGRE</li> </ul>	
VIERZON	I4	Réseaux de transport : liaison 90 kv N°1 Mussay - Verdin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de transport</li> <li>RTE</li> <li>Réseau des Transports d'Electricité</li> <li>GMR Sologne</li> <li>21 rue Pierre et Marie Curie</li> <li>45140 INGRE</li> </ul>	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIERZON	I4	- Réseaux de transport : * poste de transformation d'énergie électrique, 90 kV Verdin	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VIERZON	I4	Réseaux de transport : liaison 90 kv N°2 Bourg(le) – Mussay	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VIERZON	I4	Réseaux de transport : liaison 90 Kv N°2 Chagnot-Marmagne-Vierzon	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VIERZON	I4	Réseaux de transport : liaison 90 Kv N°1 Marmagne - Vierzon	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VIERZON	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIERZON	I4	Réseaux de transport : liaison 90 kv N°1 bourg(le) - Vierzon	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VIERZON	INT1	Cimetière des Forges	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	collectivités locales	
VIERZON	INT1	Cimetière de Bourgneuf r = 35 m et 100 m	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	collectivités locales	
VIERZON	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI Cher, Yèvre et Arnon à Vierzon)	arrêté préfectoral le 24 juillet 2007 modifié par arrêté du 27 mars 2014	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIERZON	PM2	Site exploité par la Société LA FRANCAISE DE MANUTENTION – 96 avenue du 8 mai 1945	- article L515-10 du code de l'environnement - article L126-1 du code de l'urbanisme AP n° 2015-DDCSPP-065 du 27 mars 2015	Société LFM 96 avenue du 8 mai 1945 18100 VIERZON	
VIERZON	PT1	Centre de Vierzon / Le petit rateau zone de garde r = 500 m zone de protection r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
VIERZON	PT2	Liaison hertzienne de Viezon / Le petit rateau à Charost / Le buisson Monsieur Zone spéciale de dégagement l = 126 m	Décret du 03/02/2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
VIERZON	PT2	Centre radioélectrique de Viezon / Le petit rateau n° ANFR 0180140066 zone primaire de dégagement r = 200 m	Décret du 03/02/2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
VIERZON	PT2	Liaison hertzienne Vierzon / Le petit rateau à Neuvy deux Clochers / Les Usages zone spéciale de dégagement l = 131m	Décret du 03/02/2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
VIERZON	PT3	Fibre optique : FO 02 404	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIERZON	PT3	câble RG 18090	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	Fibre optique : FO 02 405	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	Fibre optique : FO 18701	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	câble 18-721	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	câble GD 6504	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	câble RG 18011	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	câble RG 10-53	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	Câble RG 18049	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIERZON	PT3	câble RG 6503	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	Câble RG 18025	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	câble 18-145	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	Câble RG 18030	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	Câble RG 18034	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	câble RG 18547	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	Câble GD 7201	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIERZON	PT3	câble RG 18-713	Code des postes et télécommunications - articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIERZON	T1	ligne Vierzon- Saincaize	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
VIERZON	T1	ligne Les Aubrais- Montauban/Ville Bourbon	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
VIERZON	T1	ligne Vierzon – St Pierre des Corps	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
VIERZON	T4	Aérodrome de Vierzon-Méreau plan STBA ES 245 B index B	arrêté ministériel du 03 mars 1977	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA – Département Ouest Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VIERZON	T5	Aérodrome de Vierzon-Méreau plan STBA ES 245 B index B	arrêté ministériel du 03 mars 1977	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA – Département Ouest Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VIERZON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VIGNOUX-SUR-BARANCHE	A4	l'Yèvre	Décret du 12 avril 1952 Code rural : articles 100 et 101 décret n° 59.96 du 7 janvier 1959 relatif au passage des engins mécaniques d'entretien	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIGNOUX-SUR-BARANCHE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIGNOUX-SUR-BARANC	AC1	Château de Blosset Façades et toitures des parties subsistantes du château (cad. AD 205) ; chaussée reliant la basse-cour de l'entrée au château, ainsi que les deux ponts qu'elle rencontre (cad. AS 9 et noncad.) ; la place de la basse-cour de l'entrée (cad. AS14 à 16) - inscription par arrêté du 19 décembre 1995	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIGNOUX-SUR-BARANC	AS1	Captage «l'Oupillère» (périmètres de protection immédiate et rapprochée)	- arrêté n°2005-1-1633 du 28 décembre 2005 modifié par l'arrêté n°2006-1-317 du 14 février 2006	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
VIGNOUX-SUR-BARANC	EL7	RD 30 (décision du conseil général en date du 25 août 1887)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
VIGNOUX-SUR-BARANC	I4	- Réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ERNEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
VIGNOUX-SUR-BARANC	I4	- Réseau de transport : * liaison 225 kV N°1 Marmagne – St-Cyr-en-Val	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Ingré	
VIGNOUX-SUR-BARANC	I4	- Réseau de transport : * liaison 90 kV N°1 Marmagne-Vierzon	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Ingré	



Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIGNOUX-SUR-BARANCHE	I4	- Réseau de transport : * liaison 90 Kv N°2 Chagnot-Marmagne-Vierzon - établissement de servitudes d'appui, passage, élagage et abattage d'arbres sur cette ligne électrique, par Arrêté N° 2008-315 du 15 avril 2008	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Ingré	
VIGNOUX-SUR-BARANCHE	I4	- Réseau de transport : * liaison 90 Kv Allouis-Vierzon	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Ingré	
VIGNOUX-SUR-BARANCHE	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI de l'Yèvre à l'aval de Bourges)	arrêté préfectoral le 24 octobre 2008	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VIGNOUX-SUR-BARANCHE	PT3	câble FO 18.701	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIGNOUX-SUR-BARANCHE	PT3	Câble GD 72.01	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VIGNOUX-SUR-BARANCHE	PT3	Câble FO 02 404	Code des postes et télécommunications Articles L 46 à L 53 Article 48 alinéa 2 Articles D 408 à D 411	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VIGNOUX-SUR-BARANÇON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	
VOUZERON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry-Villages de la Forêt 2 rue Blanche Baron 18100 Vierzon	
VOUZERON	EL7	RD 182 route de Nançay (décision de la commission départementale en date du 30 août 1908	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
VOUZERON	EL7	RD 30 (décision du conseil général en date du 23 août 1888)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
VOUZERON	I3	- Installations annexes situées sur la commune : * Vouzeron – sectionnement	AP N°2016-DDCSPP-077 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VOUZERON	I3	- Installations annexes situées sur la commune : * Vouzeron – livraison	AP N°2016-DDCSPP-077 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VOUZERON	I3	Canalisation DN50-2002-BRT Vouzeron	AP N°2016-DDCSPP-077 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
VOUZERON	I3	Canalisation DN600-1989-Méry sur Cher – Avord « Les Chaumes »	AP N°2016-DDCSPP-077 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VOUZERON	I4	réseau de transport : liaison 225 kV Marmagne - St-Cyr-en-Val	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 Saint Jean de la Ruelle	
VOUZERON	I4	- réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution : ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
VOUZERON	PT2	Liaison hertzienne Vierzon / Le petit rateau à Neuvy deux Clochers / Les Usages zone spéciale de dégagement l = 131m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2	
VOUZERON	PT3	Câble RG 18049	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
VOUZERON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	